



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

MESURER

& AMÉLIORER LA QUALITÉ

RAPPORT DE CERTIFICATION

CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS

Domaine des rebatières

Bp 16

26760 Monteleger



Validé par la HAS en Avril 2022

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr



Haute Autorité de santé – Service communication et information
5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00
© Haute Autorité de santé – Avril 2022

Sommaire

Préambule	4
Décision	6
Présentation	7
Champs d'applicabilité	8
Résultats	9
Chapitre 1 : Le patient	10
Chapitre 2 : Les équipes de soins	12
Chapitre 3 : L'établissement	14
Table des Annexes	16
Annexe 1. Liste des établissements géographiques rattachées à la démarche	17
Annexe 2. Synthèse des activités réalisées par l'établissement en 2022	21
Annexe 3. Programme de visite	25

Préambule

La certification, mission confiée à la Haute Autorité de Santé (HAS) par les ordonnances de 1996, est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés effectuée par des professionnels (des pairs) mandatés par la HAS : les experts-visiteurs. Cette procédure quadri-annuelle, indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle, porte sur le niveau de qualité et de sécurité des soins délivrés aux patients. Obligatoire, elle est codifiée à l'article L6113-3 (et suivants) du code de la santé publique.

La certification constitue une des modalités de mesure de la qualité des soins en établissements de santé et vise l'appropriation des standards de la qualité par les établissements. Elle y favorise également la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Elle est une certification globale et non une certification de toutes les activités de l'établissement. En effet, le dispositif porte sur le fonctionnement global de l'établissement et n'a pas vocation à évaluer spécifiquement le fonctionnement de chaque secteur d'activité.

Elle fournit une évaluation de la qualité et de la sécurité des soins des établissements de santé aux usagers et aux Agences régionales de santé (ARS) sans se substituer aux inspections et contrôles de sécurité sanitaire menés par ces autorités de tutelle.

Cette démarche nationale est réalisée selon des standards internationaux : la procédure de certification est elle-même évaluée par l'International Society for Quality in Health Care via l'International Accreditation Program (IAP), le seul programme international qui accrédite les organismes qui accréditent des structures de soins. La HAS a obtenu de l'ISQua en 2018 le renouvellement de son accréditation pour son activité de certification.

| Une évaluation qui s'appuie sur un référentiel élaboré par la HAS en concertation avec les professionnels de santé, les organisations représentatives et les représentants des usagers...

Chaque établissement de santé est évalué sur les critères génériques, s'appliquant à tout l'établissement, ainsi que sur des critères spécifiques relevant :

- de populations spécifiques : enfant et adolescent, patient âgé, personne en situation de handicap,
- de modes de prise en charge spécifiques : ambulatoire, hospitalisation à domicile (HAD), SAMU-SMUR, urgences, soins critiques (soins continus, soins intensifs et réanimation)
- de secteurs d'activités spécifiques : chirurgie et interventionnel, maternité, psychiatrie et santé mentale, soins de suite et de réadaptation (SSR), unité de soins de longue durée (USLD).

Ce référentiel, publié sur le site Internet de la HAS, comprend des critères ayant des niveaux d'exigence différents :

- des critères standards correspondent aux attendus de la certification;
- des critères impératifs correspondent à ce que l'on ne veut plus voir au sein d'un établissement de santé. Ils ont un impact particulier dans la décision de certification. En effet, si une évaluation de l'un de ces critères est négative pour un ou plusieurs de ses éléments d'évaluation, la HAS se réserve le droit de ne pas accorder la certification de l'établissement.
- des critères avancés correspondent à des exigences souhaitées mais non exigibles à ce jour. Ils correspondent potentiellement aux critères de certification de demain et sont valorisés pour les établissements qui peuvent y répondre sous condition d'un niveau minimal sur l'ensemble des critères standards et impératifs.

| ... et sur des méthodes

Pour chaque établissement, la Haute Autorité de santé mobilise plusieurs méthodes d'évaluation :

- des patients traceurs pour évaluer la qualité et la sécurité de la prise en charge d'un patient dans l'établissement de santé
- des parcours traceurs pour évaluer la continuité et la coordination de la prise en charge des patients, le travail en

- des audits systèmes pour évaluer les organisations de l'établissement et s'assurer de leur maîtrise sur le terrain
- des observations pour évaluer les conditions générales de qualité et de sécurité des soins.

| Un rapport de certification structuré en 3 chapitres

Les résultats des évaluations réalisées durant une visite de l'établissement par des experts-visiteurs se traduisent dans un rapport de visite articulé en cohérence avec les 3 chapitres du référentiel.:

- Le premier chapitre concerne directement le résultat pour le patient. Tout au long de sa prise en charge, ses droits sont respectés, ses besoins spécifiques pris en compte de la même façon que ses attentes et ses préférences. Au-delà, l'engagement du patient est recherché. Son implication comme partenaire de sa prise en charge, tout comme celle de ses proches et aidants, est favorisée par l'expression de son point de vue sur son expérience et le résultat des soins.
- Le deuxième chapitre concerne les équipes de soins, à tous les niveaux. La certification vise à apprécier leur capacité à rechercher la pertinence, l'efficacité et la sécurité des soins, à se concerter et se coordonner tout au long du parcours du patient. Elle met également l'accent sur la maîtrise des risques liés au soin. Les analyses des événements indésirables associés aux soins, notamment les événements indésirables graves ainsi que des rapports de certification précédents conduisent à mettre un accent particulier sur le risque infectieux et le risque lié aux médicaments.
- Le troisième chapitre concerne l'établissement et sa gouvernance (direction et commission/conférence médicale d'établissement). Cette dernière favorise l'insertion territoriale en lien avec les autres acteurs de l'offre de soins et médico-sociale. Elle impulse une dynamique forte d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins qui associe et soutient les équipes, ainsi que les patients, représentants d'usagers et associations de malades.

Cette structuration permet l'analyse croisée entre le résultat pour le patient, les pratiques mises en œuvre par les équipes de soins et la dynamique impulsée par la gouvernance de l'établissement et du groupement, le cas échéant.

| Une décision et un rapport rendus publics

Sur la base du rapport de visite, complété d'éventuelles fiches d'anomalies et des observations de l'établissement, la HAS adopte le rapport de certification et rend une décision. La HAS peut prononcer trois types de décision :

- une décision de certification valable quatre ans qu'elle peut assortir d'une mention ;
- une décision de non-certification impliquant la mise en œuvre d'une nouvelle procédure dans un délai maximum de deux ans ;
- une décision de certification sous conditions ; une nouvelle procédure est alors programmée dans un délai compris entre six et douze mois. À l'issue de cette seconde procédure, la HAS constate si l'établissement a rempli les conditions pour être certifié. Elle prononce alors une décision de certification, avec ou sans mention, ou une décision de non-certification.

Le rapport et la décision sont publiés sur le site Internet de la HAS et communiqués à l'autorité de tutelle de l'établissement.

L'établissement doit en assurer la plus large diffusion interne. Il doit notamment la porter à la connaissance des instances délibérantes, de la commission ou conférence médicale d'établissement et de la commission des usagers.

Ce rapport de visite est produit par l'équipe des experts-visiteurs dans un délai d'une quinzaine de jour après la fin des évaluations et de la réunion de restitution, il est transmis à l'établissement pour que celui-ci puisse formuler ses observations. Il sera remis également à la HAS et fera partie des éléments de référence pour l'élaboration du rapport de certification

Décision

Au vu des éléments mentionnés dans le présent rapport, issus de la visite sur site, la Haute Autorité de santé décide la certification de l'établissement avec mention.

Présentation

CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS	
Adresse	Domaine des rebatières Bp 16 26760 Monteleger FRANCE
Département / Région	Drôme / Auvergne-Rhône-Alpes
Statut	Public
Type d'établissement	CHS / EPSM

Établissement(s) juridique(s) rattaché(s) à cette démarche (la liste des établissements géographiques se trouve en annexe 1)

Type de structure	N° FINESS	Nom de l'établissement	Adresse
Établissement juridique	260003264	CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS	391 ROUTE DES REBATIERES Bp 16 26760 Monteleger FRANCE

Synthèse des activités réalisées par l'établissement au 2022

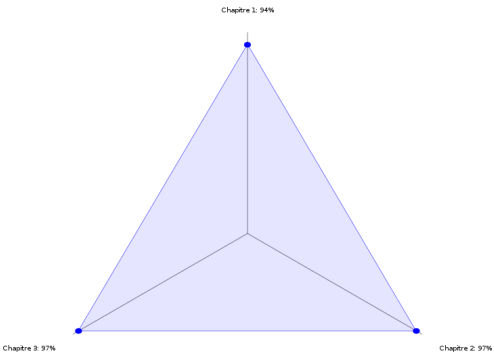
Vous trouverez en annexe 2 l'ensemble des activités réalisées par l'établissement.

Champs d'applicabilité

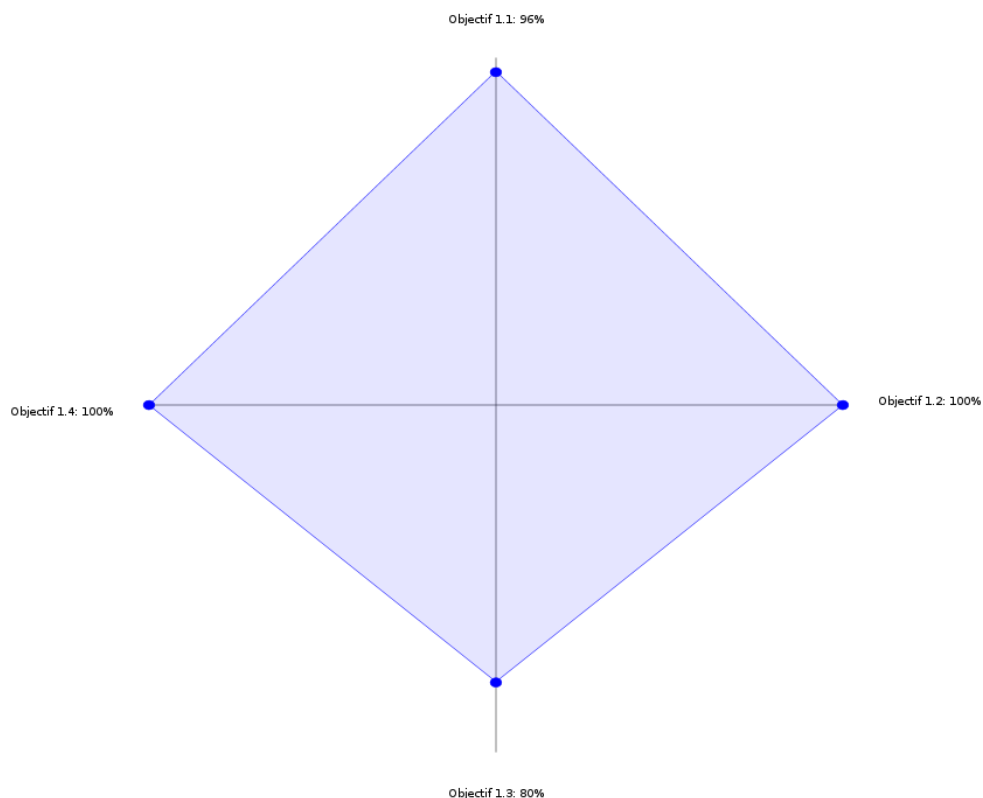
Champs d'applicabilité
Adulte
Ambulatoire
Enfant et adolescent
Hospitalisation complète
Maladie chronique
Médecine
Pas de situation particulière
Patient âgé
Patient atteint d'un cancer
Patient en situation de handicap
Patient en situation de précarité
Programmé
Psychiatrie et santé mentale
Soins de longue durée
Tout l'établissement

Au regard du profil de l'établissement, [107](#) critères lui sont applicables

Résultats



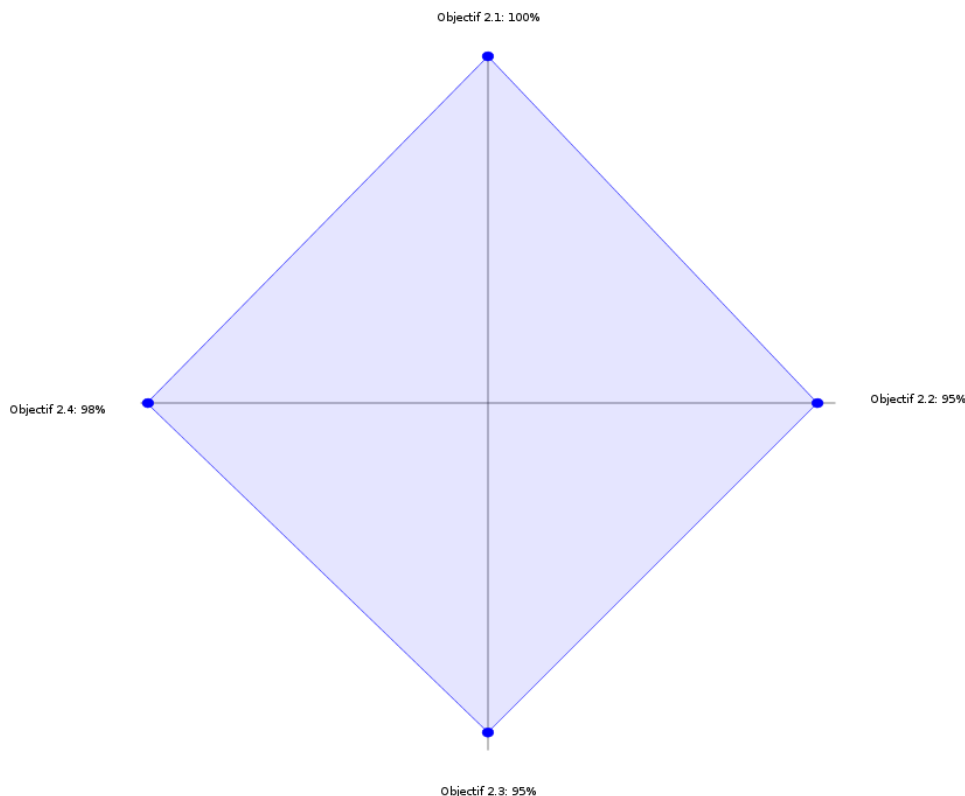
Chapitre 1 : Le patient



Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais est l'établissement de prise en charge psychiatrique de référence sur le territoire. Son offre de soins s'organise autour de 5 pôles dont 3 d'entre eux assurent les prises en charge de psychiatrie générale. Un pôle est réservé à l'offre de soins proposée aux enfants et adolescents. Enfin, un pôle est transversal regroupant des prises en charges spécifiques (personnes âgées, unité d'accueil d'évaluation d'orientation et de crise, ...) une équipe de liaison en soins d'addictologie, centre de consultations médicales) ainsi que des structures ambulatoires telles qu'un centre de réadaptation situé à Valence, une équipe mobile de précarité, une équipe mobile de gériatrie. Chacun des 5 pôles disposent d'unités d'hospitalisations complètes ouvertes et /ou fermées, ainsi que de structures ambulatoires réparties sur le territoire du Centre Hospitalier. L'information du patient est assurée dans l'ensemble des secteurs de l'établissement. Elle se décline autour des tableaux d'affichages retrouvées dans les différentes unités d'hospitalisation, dans le livret d'accueil, sur le site internet de l'établissement. Par ailleurs, en intra-hospitalier, des écrans diffusent des éléments d'informations dans les services. Cette information répond aux besoins de compréhension des patients pris en charge. Le consentement libre et éclairé de ce dernier est recherché tant auprès de lui-même que de ses proches. Le plan de prévention partagé est en cours de mise en œuvre sur l'ES et en place sur un des pôles de la structure. Des salons des familles sont en place dans les unités d'hospitalisations complètes, hormis en USLD. Le concept de « pairs aidants » est un des axes du projet d'établissement en cours d'écriture et déjà effectif dans le pôle centre. Afin de renforcer la place des usagers, l'établissement a créé un poste de soignant référent des usagers. La livraison récente, 2019 à 2020, des nouveaux locaux sur le site de Montélégier, permet de garantir le respect de l'intimité et de la dignité des patients. L'architecture des bâtiments permet l'accès aux personnes en situation de tout type de handicap. Les unités de soins disposent de chambres seules, avec sanitaires. D'autre part, le système de fermeture des portes, par badge individuel, permet au patient de sécuriser ses effets personnels car il est le seul à pouvoir y accéder. Toutefois, le site de l'USLD, ne faisant pas partie du projet de réhabilitation, car voué à disparaître à échéance de 3 ans, ne

permet pas toujours ce respect. Cependant, des travaux sont prévus afin de répondre au plus près des attendus. Certains sites ambulatoires sont également anciens et des travaux sont en cours ou également prévus. Les conditions d'hébergement des mineurs sont adaptés aux besoins. Le recueil des directives anticipées est réalisé dans les situations où il est nécessaire. La prise en charge de la douleur est effective dans ses différentes dimensions. Il existe un appartement thérapeutique dont l'objectif est de préparer à la sortie du patient. Un panel de soins adapté pour accompagner le patient est proposé dans le cadre du Centre d'Activité Auguste Renoir situé sur le site du Centre Hospitalier Drôme Vivarais.

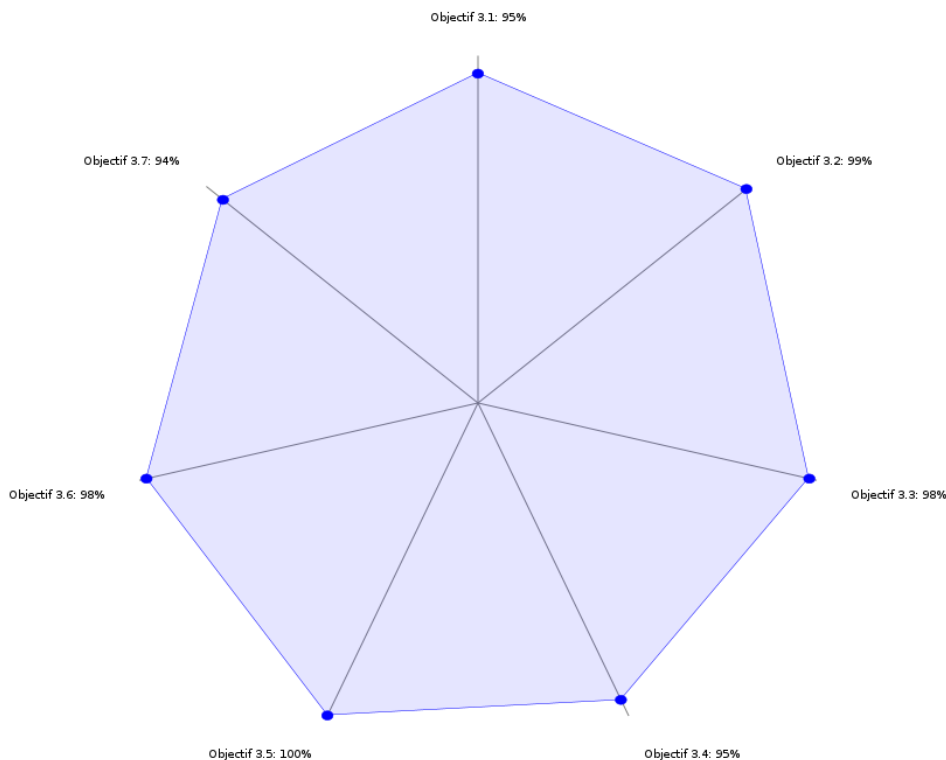
Chapitre 2 : Les équipes de soins



La pertinence des admissions ainsi que les décisions de prise en charge sont argumentées au sein des équipes dans le cadre notamment des différentes réunions pluridisciplinaires en place dans les cinq pôles. A l'aune du projet de reconstruction du site de Montéléger, une place importante a été donnée à la réflexion sur le recours à l'isolement et à la contention notamment autour des prises en charge en chambres d'isolement. Cette thématique est par ailleurs un axe d'engagement du CPOM. Les indicateurs identifiés et suivis par l'établissement démontrent une diminution significative du recours à l'isolement entre les années 2020 et 2021 et une complète stabilité très en de-çà des objectifs cibles définis dans le cadre du CPOM pour 2021. L'établissement envisageant même la suppression d'une des 2 chambres d'isolement dont est dotée chaque unité. La pertinence des traitements antibiotiques est argumentée et réévaluée lors des prescriptions. Il existe des outils d'aide à la prescription et le recours à des avis spécialisés est possible dans le cadre d'une convention avec l'infectiologue du Centre Hospitalier de Valence. Le dossier du patient est accessible par les différents professionnels intervenants auprès de lui. A titre d'exemple, dans le cadre des prises en charge d'électroconvulsivothérapie, réalisées au Centre Hospitalier de Crest et de Valence, dans le cadre d'une convention, les professionnels en charge de l'intervention ont accès au dossier et le renseignent en temps réel. Par ailleurs, les intervenants des structures intra ou extra hospitalières assurent la traçabilité de leurs actions et / ou prise en charge dans le DPI. Il est à noter la qualité de ces écrits ainsi que leur pluridisciplinarité. La conciliation médicamenteuse est initiée. Des pathologies cibles ont été identifiées à cet effet. Ce sont : Patients primo hospitalisés, Et/ou âgés de plus de 65 ans Et/ou polypathologiques. L'établissement s'est doté d'un centre de consultations médicales permettant la prise en charge somatique des patients. Ce service dispose de médecins généralistes, de vacations de médecins spécialistes du Centre Hospitalier de Valence (gynécologie, cardiologie, neurologie, pneumologie), de médecin libéraux (dentiste). Si la spécialité n'est pas disponible sur le site du Vivarais, il est facile d'avoir recours aux avis spécialisés sur le site de l'hôpital de Valence. Les équipes intra et extra oeuvrent de concert dans le cadre de la préparation de la sortie, organisant si nécessaire

des visites du site d'accueil et /ou des réunions avec les professionnels. Il est à noter une forte coopération entre les équipes de pédiatrie du Centre Hospitalier de Valence et de pédopsychiatrie. Lorsque la prise en charge le nécessite, il est possible d'avoir recours à une démarche palliative. La lettre de liaison est adressée au médecin traitant et à son psychiatre, le cas échéant. En revanche, la remise au patient au moment de sa sortie reste un axe d'amélioration d'ailleurs identifié par la gouvernance de l'établissement qui a mis en place des leviers d'amélioration dans le logiciel patient. Le suivi des indicateurs sur cette thématique permet d'en mesurer l'évolution. Le logiciel dossier patient offre la possibilité de verser au dossier, après accord du patient, sa photo dans le cadre de l'identitovigilance. Toutefois, l'établissement n'y a que très peu recourt à l'exception du service d'USLD. Le bracelet d'identification n'est pas utilisé sauf en USLD lorsque les patients refusent l'identification photo. Les professionnels rencontrés indiquent s'assurer de l'identité du patient en lui demandant de décliner son identité lors des soins, et notamment lors de l'administration des médicaments. Les professionnels infirmiers amenés à venir renforcer, si nécessaire, les unités ne procèdent pas à l'administration des médicaments afin d'éviter tout risque d'erreur de patients. Les différentes vigilances sont opérationnelles et connues des professionnels. L'établissement a identifié les médicaments à risques utilisés. Ils sont connus des professionnels. La prescription des traitements est informatisée. La dispensation est réalisée en nominatif journalier pour 3 unités que sont l'UPN1, AFT, UT1. Les autres unités sont en dispensation globalisée par unité. Les piluliers sont réalisés par les IDE de nuit. Dans le cadre du projet d'établissement, en cours de rédaction, un des axes est d'améliorer la prise en charge médicamenteuse en dotant toutes les unités d'une dispensation nominative journalière. Cet axe a été vivement encouragé lors de la visite. Le risque infectieux est maîtrisé au sein de l'établissement. Le respect des obligations vaccinales des professionnels est opérationnel. Un tableau de bord permet de suivre le taux de vaccination contre la grippe saisonnière. Il est en place depuis 2011 et transmis à l'encadrement. L'expression de la satisfaction des patients est recueillie dans le cadre des enquêtes de satisfaction. Dans les structures extérieures, ces enquêtes sont réalisées « un jour donné ». Les événements indésirables sont recueillis via un logiciel. Leur traitement est réalisé, pouvant donner un lieu à des CREX dans le cadre d'un dispositif formalisé et identifié des professionnels. Ce dispositif est mobilisable pour investigation et analyse dans l'unité déclarante. Les membres du CREX ont tous été formés à la méthode ORION. Les plans d'actions issus de ces CREX sont intégrés dans le PAQSS de l'établissement et peuvent même être consolidés à l'échelle de l'établissement. Pour le service bénéficiaire d'un CREX, les plans d'actions sont transis au cadre, par le service Qualité, pour présentation et partage auprès des professionnels de l'équipe. A charge du cadre de s'assurer du suivi. Le service qualité a mis en place des "Quick audits" sur les pôles tant en intra qu'en extra hospitalier. Ces audits réalisés mensuellement sur 5 dossiers patients suivent un panel de 13 items au titre desquels figurent entre autres : la situation juridique, information du patient sur son état, les coordonnées personnelles, les antécédants somatiques et psychiatriques, l'évaluation initiale, les paramètres vitaux, la traçabilité des écrits IDE, le projet personnalisé et son évaluation, l'association de l'entourage et des aidants à la PEC... .

Chapitre 3 : L'établissement



Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais, membre du Groupement Hospitalier de Territoire Rhône Vercors Vivarais, dont il est le seul établissement spécialisé en psychiatrie, est partie prenante des projets territoriaux de parcours. Il actualise son Répertoire Opérationnel Régional. Impliqué dans le Projet Territorial de Santé Mentale dont il assure la coordination, il n'est toutefois, à ce jour, pas engagé dans une Communauté Professionnelle de Territoire.

L'établissement évalue la satisfaction de ses usagers à l'aide d'enquêtes menées sur la base des questionnaires de sortie pour les secteurs intra-hospitaliers et d'enquête « un jour donné » pour les secteurs extrahospitaliers, de ce fait certains patients peuvent ne pas y être associés. Le site internet de l'établissement diffuse les indications nécessaires permettant aux patients et /ou professionnels de joindre les différents services. A ce titre, l'établissement réalise une étude sur le taux de « décroché » sur les structures extérieures, et a mis en place un indicateur de suivi. A ce jour, le taux est de 80%. Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais a initié les actions d'expertises patients et le projet de « pairs aidants » est d'ores et déjà déployé sur le pôle centre. Un des axes identifié dans le projet d'établissement en est son développement. Le concept de bientraitance est au cœur des prises en charge réalisées par l'établissement. Dans le cadre de la reconstruction du site de Montélèger, les accès aux locaux sont favorisés. Les sites plus anciens intra et extra hospitaliers sont également inclus dans un programme de rénovation afin d'en faciliter les accès et permettre le respect de la dignité et l'intimité des patients. Etablissement public de santé, l'accès aux soins des personnes vulnérables y est favorisé. Les modalités d'accès au dossier patient sont communiquées et organisées. Les représentants des usagers sont sollicités et ils sont conviés aux diverses instances auxquelles ils siègent. Au titre de la Commission des usagers, ils participent à l'analyse des plaintes et réclamations et sont destinataires des résultats des enquêtes de satisfaction. Un cadre, référent usagers, vient d'être nommé afin de faciliter les échanges entre les familles, les usagers, leurs représentants et l'établissement. Par ailleurs, ils sont co-pilote d'un des axes du projet d'établissement en cours de rédaction. Une maison des usagers se trouve sur le site. Le management de l'établissement est fondé sur la qualité et la sécurité

des soins en lien avec la Commission médicale d'établissement qui est un des vecteurs d'informations qualité. Lors des CME, des points qualité sont systématiques concernant notamment les résultats des indicateurs suivis, au titre desquels figure le nombre d'isolements supérieur à 48h. Des interventions ont lieu régulièrement d'équipes de professionnels nationaux et internationaux sur des échanges où visant à l'évolution de pratiques. Les fonctions d'encadrement sont associées à des formations lors des prises de poste. La gouvernance impulse et soutient le travail en équipe. Un plan de prévention des risques psychosociaux a été réalisé et est toujours en cours de déploiement. Il répond aux besoins du Centre Hospitalier. Cependant, il ne s'est pas inscrit dans un projet PACTE. Les effectifs des différents secteurs incluent un pourcentage supplémentaire des besoins réels afin de pouvoir pallier à l'absentéisme inopiné. La politique de formation de l'établissement favorise l'accès aux formations institutionnelles, individuelles et aux études promotionnelles, en lien avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences initiée depuis une dizaine d'années dans l'établissement. Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais s'organise dans le cadre de situation sanitaire exceptionnelle et lors de la crise COVID, a ouvert une unité dédiée. L'établissement s'est saisi des enjeux du développement durable en créant un groupe de travail animé par un cadre depuis 2010. Dans le cadre de la construction des nouveaux bâtiments, cette préoccupation était au centre du projet, le marché de reconstruction prévoyait notamment un engagement énergétique. Un travail de réflexion sur le traitement des déchets a eu lieu. Dans le nouveau projet d'établissement un axe est dédié au développement durable et à la démarche éco responsable. Le parking du personnel, situé à l'extérieur de l'établissement a été recouvert de panneaux photovoltaïques permettant de générer de l'électricité. La prise en charge des urgences vitales est organisée. Un numéro dédié à l'urgence est identifié et connu du personnel en intra, tout comme l'accès au 15 pour les structures extérieures. Des réunions d'encadrements partant du top management sont organisées à fréquence définie. Elles sont descendantes et constituent un vecteur d'information privilégié. Des indicateurs qualité sont suivis en routine notamment dans le cadre des Quick-Audit. Les résultats sont diffusés aux équipes via l'encadrement et le site intranet de l'établissement. L'analyse des événements indésirables est effective et les actions d'amélioration identifiées viennent alimenter le Programme d'Actions Qualité et Sécurité des Soins de l'établissement.

Table des Annexes

- Annexe 1. Liste des établissements géographiques rattachées à la démarche
- Annexe 2. Synthèse des activités réalisées par l'établissement en 2022
- Annexe 3. Programme de visite

Annexe 1. Liste des établissements géographiques rattachées à la démarche

Type de structure	N° FINESS	Nom de l'établissement	Adresse
Établissement juridique	260003264	CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS	391 ROUTE DES REBATIERES Bp 16 26760 Monteleger FRANCE
Établissement géographique	260013800	CH DROME-VIVARAIS - HDJ ADULTES TAIN	11 rue emile friol 26600 Tain L'Hermitage FRANCE
Établissement géographique	260010186	CH DROME-VIVARAIS - HDJ ENFANTS ROMANS	26 avenue du maquis 26100 Romans Sur Isere FRANCE
Établissement géographique	260003280	CH DROME-VIVARAIS - SITE ROMANS/ISERE	45 AVENUE EMILE ZOLA 26100 Romans sur Isère FRANCE
Établissement géographique	070005046	HDJ ADULTES GUILHERAND GRANGES CHDV	494 avenue jean moulin 07500 Guilherand Granges FRANCE
Établissement géographique	260010251	CMP ENFANTS ROMANS	5 rue musselon 26100 Romans Sur Isere FRANCE
Établissement géographique	260010194	CH DROME-VIVARAIS - CMP ENFANTS TAIN	Za les lots 16 avenue de la bouterne 26600 Tain L'Hermitage FRANCE
Établissement géographique	260019880	CH DROME-VIVARAIS - SITE SAINT-VALLIER	Rue pierre valette 26241 ST VALLIER FRANCE
Établissement géographique	260019864	CH DROME-VIVARAIS - CMP ADULTES	Avenue marechal leclerc 26190 ST JEAN EN ROYANS FRANCE
Établissement géographique	260019872	CH DROME-VIVARAIS - CMP ADULTES DIANE DE POITIERS	15 rue diane de poitiers 26240 ST VALLIER FRANCE
Établissement géographique	070003108	CH DROME-VIVARAIS CMP-CATTP ADULTES TOURNON	47 avenue du 8 mai 1945 07300 Tournon FRANCE
Établissement géographique	070785225	CMP ENFANTS GUILHERAND GRANGES	380 rue montgolfier 380 RUE MONTGOLFIER 07500 Guilherand Granges FRANCE
Établissement principal	260000823	CH DROME VIVARAIS – SITE DE MONTELEGER	Domaine des rebatières Bp 16 26760 Monteleger FRANCE
Établissement			Domaine des rebatieres

géographique	260010012	USLD CHDV	centre hospitalier Drome vivarais 26760 Monteleger FRANCE
Établissement géographique	260013818	CH MONTELIMAR-HOPITAL DE JOUR NYONS	zone d'aménagement concerté les laurons 26110 Nyons FRANCE
Établissement géographique	260006705	CMP/CATTP/HDJ VICTOR HUGO CHDV	126 AVENUE VICTOR HUGO 26000 Valence FRANCE
Établissement géographique	260013750	CMP ENFANT NYONS CHDV	23 rue du Docteur Roux 26110 Nyons FRANCE
Établissement géographique	260013743	CMP ADULTES BUIS LES BARONNIES CHDV	26170 BUIS LES BARONNIES FRANCE
Établissement géographique	260013719	CMP/CATTP ADULTES DIEULEFIT CHDV	1049 ROUTE DE MONTELIMAR QUARTIER LES GRANDS MOULINS 26220 Dieulefit FRANCE
Établissement géographique	260013693	CMP ADULTES & ENFANTS DIE CHDV	Maison reynaud Rue bouvier 26150 Die FRANCE
Établissement géographique	260013669	CMP ENFANTS CREST CHDV	Espace beranger 7 rue du lieutenant prunet 26400 Crest FRANCE
Établissement géographique	260019286	UNITE SANITAIRE DE NIVEAU 1 - MAISON D'ARRET DE VALENCE	chemin Joseph Astier 26000 VALENCE FRANCE
Établissement géographique	260019328	EQUIPE MOBILE-PRECARITE-PSYCHOSOCIAL ALLEX - CH LE VALMONT	Chateau pergaud 26400 ALLEX FRANCE
Établissement géographique	260019310	CENTRE DE REHABILITATION SOCIALE VALENCE	418 avenue victor hugo 26000 VALENCE FRANCE
Établissement géographique	260014378	HDJ/CMP/CATTP NYONS CHDV	zone d'aménagement concerté les Laurons 26110 NYONS FRANCE
Établissement géographique	260017512	ANTENNE PSYCHIATRIQUE AU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE CHDV	179 boulevard marechal juin 26000 Valence FRANCE
Établissement géographique	260017504	MAISON DES ADOLESCENTS CHDV	201 boulevard marechal juin 26000 Valence FRANCE
Établissement géographique	260017488	CMP ENFANTS N.POUSSIN - CH LE VALMONT	28 rue jules massenet 26000 Valence FRANCE

Établissement géographique	260013628	CMP ENFANTS PORTES - CH LE VALMONT	15 rue pasteur 26800 Portes Les Valence FRANCE
Établissement géographique	260017520	HDJ/CMP/CATTP CREST CHDV	Espace beranger 7 rue du lieutenant prunet 26400 Crest FRANCE
Établissement géographique	260013602	CMP ADULTES B.CATHELIN - CH LE VALMONT	10 place rimbaud 26000 Valence FRANCE
Établissement géographique	260021522	CMP/HDJ/CATTP ENFANT PREVERT	BOULEVARD PIERRE TEZIER 26000 VALENCE FRANCE
Établissement géographique	260021118	ANTENNE URGENCES HDN ROMANS SUR ISERE	607 AVENUE G. DE GAULLE- ANTHONIAZ 26100 ROMANS SUR ISERE FRANCE
Établissement géographique	260021845	CMP ENFANTS DIEULEFIT CHDV	1 ALLEE DES ROSSIGNOLS 26220 DIEULEFIT FRANCE
Établissement géographique	260013800	CH DROME-VIVARAIS - HDJ ADULTES TAIN	11 rue emile friol 26600 Tain L'Hermitage FRANCE
Établissement géographique	260010186	CH DROME-VIVARAIS - HDJ ENFANTS ROMANS	26 avenue du maquis 26100 Romans Sur Isere FRANCE
Établissement géographique	260003280	CH DROME-VIVARAIS - SITE ROMANS/ISERE	45 AVENUE EMILE ZOLA 26100 Romans sur Isère FRANCE
Établissement géographique	070005046	HDJ ADULTES GUILHERAND GRANGES CHDV	494 avenue jean moulin 07500 Guilherand Granges FRANCE
Établissement géographique	260010251	CMP ENFANTS ROMANS	5 rue musselon 26100 Romans Sur Isere FRANCE
Établissement géographique	260010194	CH DROME-VIVARAIS - CMP ENFANTS TAIN	Za les lots 16 avenue de la bouterne 26600 Tain L'Hermitage FRANCE
Établissement géographique	260019880	CH DROME-VIVARAIS - SITE SAINT-VALLIER	Rue pierre valette 26241 ST VALLIER FRANCE
Établissement géographique	260019864	CH DROME-VIVARAIS - CMP ADULTES	Avenue marechal leclerc 26190 ST JEAN EN ROYANS FRANCE
Établissement géographique	260019872	CH DROME-VIVARAIS - CMP ADULTES DIANE DE POITIERS	15 rue diane de poitiers 26240 ST VALLIER FRANCE
Établissement géographique	070003108	CH DROME-VIVARAIS CMP-CATTP ADULTES TOURNON	47 avenue du 8 mai 1945 07300 Tournon FRANCE

Établissement géographique	070785225	CMP ENFANTS GUILHERAND GRANGES	380 rue montgolfier 380 RUE MONTGOLFIER 07500 Guilherand Granges FRANCE
Établissement principal	260000823	CH DROME VIVARAIS – SITE DE MONTELEGER	Domaine des rebatières Bp 16 26760 Monteleger FRANCE
Établissement géographique	260010012	USLD CHDV	Domaine des rebatieres centre hospitalier Drome vivarais 26760 Monteleger FRANCE
Établissement géographique	260013818	CH MONTELIMAR-HOPITAL DE JOUR NYONS	zone d'aménagement concerté les laurons 26110 Nyons FRANCE
Établissement géographique	260006705	CMP/CATTP/HDJ VICTOR HUGO CHDV	126 AVENUE VICTOR HUGO 26000 Valence FRANCE
Établissement géographique	260013750	CMP ENFANT NYONS CHDV	23 rue du Docteur Roux 26110 Nyons FRANCE
Établissement géographique	260013743	CMP ADULTES BUIS LES BARONNIES CHDV	26170 BUIS LES BARONNIES FRANCE
Établissement géographique	260013719	CMP/CATTP ADULTES DIEULEFIT CHDV	1049 ROUTE DE MONTELIMAR QUARTIER LES GRANDS MOULINS 26220 Dieulefit FRANCE
Établissement géographique	260013693	CMP ADULTES & ENFANTS DIE CHDV	Maison reynaud Rue bouvier 26150 Die FRANCE
Établissement géographique	260013669	CMP ENFANTS CREST CHDV	Espace beranger 7 rue du lieutenant prunet 26400 Crest FRANCE
Établissement géographique	260014378	HDJ/CMP/CATTP NYONS CHDV	zone d'aménagement concerté les Laurons 26110 NYONS FRANCE
Établissement géographique	260017512	ANTENNE PSYCHIATRIQUE AU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE CHDV	179 boulevard marechal juin 26000 Valence FRANCE
Établissement géographique	260017504	MAISON DES ADOLESCENTS CHDV	201 boulevard marechal juin 26000 Valence FRANCE
Établissement géographique	260017520	HDJ/CMP/CATTP CREST CHDV	Espace beranger 7 rue du lieutenant prunet 26400 Crest FRANCE

Annexe 2. Synthèse des activités réalisées par l'établissement en 2022

Catégorie / Champs d'applicabilité / Donnée de profil	Valeur
Autorisations	
Urgences	
Existence d'un soignant d'accueil et d'orientation	
Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par IAO (infirmière d'accueil et d'orientation) ou par MAO (médecin d'accueil et d'orientation)	
Existence de Structure des urgences générales	
Existence de Structure des urgences pédiatriques	
Hospitalisation à domicile	
Présence d'une astreinte opérationnelle soignante H24 et 7/7 (IDE se déplaçant au domicile)	
Autorisation de Médecine en HAD	
Autorisation d' Obstétrique en HAD	
Autorisation de SSR en HAD	
Autorisation de Prise en charge du cancer en HAD	
Tout l'établissement	
Existence d'une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) dans votre établissement	
Existence d'une solution d'informatisation du circuit du médicament à la PUI	
Existence d'Unité de préparation des médicaments de chimiothérapie anticancéreuse	
SAMU-SMUR	
Existence de SMUR général	
Existence de SMUR pédiatrique	
Existence d'Antenne SMUR	
Existence d'un SAMU	
Soins critiques	
Présence de service de Réanimation (y compris soins intensifs et surveillance continue)	
Présence de Réanimation enfant (hors néonatalogie)	
Présence d'Unité de soins intensifs en cardiologie (USIC)	
Présence d'Unité de surveillance continue (SC) adulte	

Présence d'Unité de surveillance continue (SC) enfant	
Médecine	
Autorisation de Traitement de l'insuffisance rénale chronique (hors péritonéale) en centre	
Autorisation de Traitement de l'insuffisance rénale chronique (péritonéale)	
Patient atteint d'un cancer	
Autorisation de Traitement des affections cancéreuses par chimiothérapie	
Autorisation de Traitement des affections cancéreuses par radiothérapie (dont curiethérapie)	
Chirurgie et interventionnel	
Autorisation de Chirurgie cardiaque	
Autorisation d'Activité interventionnelle en cardiologie	
Autorisation de Neurochirurgie	
Autorisation d'Activité interventionnelle en neurologie	
Autorisation d'Activité de greffe	
Activité Urgences	
Urgences	
Nombre total de passages aux urgences dans l'année pour des patients de plus de 80 ans	0
Nombre de passages aux urgences générales	0
Nombre de passages aux urgences pédiatriques	0
SAMU-SMUR	
Nombre de Dossiers de Régulation Médicale (DRM)	0
Activité Hospitalière MCO	
Soins de longue durée	
Nombre de patients PEC durant l'année écoulée par une équipe mobile de gériatrie	0
Médecine	
Nombre de lit en Hospitalisation complète en Médecine	0
Chirurgie et interventionnel	
Nombre de lit en Hospitalisation complète en Chirurgie	0
Maternité	
Nombre de lit en Hospitalisation complète en Gynécologie-Obstétrique	0

Ambulatoire	
Nombre de places en Hospitalisation partielle en Médecine	0
Nombre de places en Hospitalisation partielle en Chirurgie	0
Nombre de places en hospitalisation partielle en Gynécologie-Obstétrique	0
Tout l'établissement	
Nombre de séances en hospitalisation partielle en Médecine	0
Enfant et adolescent	
Nombre de lit en Hospitalisation complète en Pédiatrie	0
Nombre de places en Hospitalisation partielle en Pédiatrie	0
Patient âgé	
Nombre de lit en Hospitalisation complète en Gériatrie	0
Nombre de places en Hospitalisation partielle en Gériatrie	0
Urgences	
Nombre de lit en UHCD	0
Activité Hospitalière SSR	
Soins de suite et réadaptation	
Nombre de lit en Hospitalisation complète en SSR	0
Nombre de places en Hospitalisation partielle en SSR	0
Activité Hospitalière SLD	
Soins de longue durée	
Nombre de lit en Hospitalisation complète en SLD	33
Activité Accident Vasculaires Cérébraux (AVC)	
Chirurgie et interventionnel	
Nombre de lits de l'Unité Neuro-Vasculaire (UNV)	0
Activité Hospitalière PSY	
Psychiatrie et santé mentale	
Nombre de lit en Psychiatrie générale en hospitalisation à temps plein	205
Nombre de lit en Psychiatrie infanto-juvénile en hospitalisation à temps plein	8
Nombre de lit en Psychiatrie en milieu pénitentiaire en hospitalisation à temps plein	0
Nombre Total de lit en Psychiatrie en hospitalisation à temps plein	213
Nombre de lit en Psychiatrie générale en hospitalisation de jour	84

Nombre de lit en Psychiatrie infanto-juvénile en hospitalisation de jour	38
Nombre de lit en Psychiatrie en milieu pénitentiaire en hospitalisation de jour	0
Nombre Total de lit en Psychiatrie en hospitalisation de jour	122
Nombre de CATTP en Psychiatrie générale	10
Nombre de CATTP en Psychiatrie infanto-juvénile	5
Nombre de CATTP en Psychiatrie en milieu pénitentiaire	1
Nombre Total de CATTP en Psychiatrie	16
Nombre de CMP en Psychiatrie générale	50,432
Nombre de CMP en Psychiatrie infanto-juvénile	30,878
Nombre Total de CMP en Psychiatrie	81,310
Sites opératoires et salles d'intervention	
Chirurgie et interventionnel	
Nombre total de salles (d'intervention ou d'exploration) des sites (calculé)	0
Ambulatoire	
Nombre de salles dédiées à la chirurgie ambulatoire	0
Activité Hospitalière HAD	
Hospitalisation à domicile	
Nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD	0

Annexe 3. Programme de visite

Nb	Méthode	Sous-méthode	Champs d'applicabilité	Description traceur
1	Audit système	Entretien Professionnel		
2	Patient traceur		Tout l'établissement Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
3	Patient traceur		Tout l'établissement Ambulatoire Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Programmé	
4	Patient traceur		Tout l'établissement Ambulatoire Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Programmé	
5	Traceur ciblé	Circuit du médicament et des produits de santé		Médicament à risque injectable ou per os
6	Patient traceur		Tout l'établissement Ambulatoire Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Programmé	
	Patient		Tout l'établissement Ambulatoire Patient en situation de handicap	

7	traceur		Psychiatrie et santé mentale Adulte Programmé	
8	Patient traceur		Tout l'établissement Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
9	Patient traceur		Tout l'établissement Patient âgé Patient en situation de handicap Soins de longue durée Hospitalisation complète Programmé	
10	Patient traceur		Tout l'établissement Ambulatoire Patient âgé Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Programmé	
11	Audit système	Entretien Professionnel		
12	Audit système	Entretien Professionnel		
13	Traceur ciblé	Prévention des infections associées aux soins		Précautions standards avec ou sans dispositif implantable
14	Traceur ciblé	Prévention des infections associées aux soins		Précautions complémentaires avec ou sans dispositif implantable
15	Audit système	Entretien Professionnel		
16	Audit système	Entretien Professionnel		
17	Audit système	Entretien Professionnel		

18	Traceur ciblé	Gestion des évènements indésirables graves		EIG
19	Traceur ciblé	Gestion des évènements indésirables graves		EIG
20	Parcours traceur		Tout l'établissement Patient âgé Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
21	Parcours traceur		Tout l'établissement Ambulatoire Enfant et adolescent Patient âgé Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
22	Parcours traceur		Tout l'établissement Ambulatoire Enfant et adolescent Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Hospitalisation complète Programmé	
23	Patient traceur		Tout l'établissement Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
			Tout l'établissement Enfant et adolescent	

24	Patient traceur		Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Hospitalisation complète Programmé	
25	Parcours traceur		Tout l'établissement Ambulatoire Patient âgé Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Soins de longue durée Hospitalisation complète Programmé	
26	Audit système	Représentants des usagers		
27	Patient traceur		Tout l'établissement Patient âgé Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Hospitalisation complète Programmé	
28	Traceur ciblé	Gestion des produits sanguins labiles		Non applicable
29	Parcours traceur		Tout l'établissement Ambulatoire Enfant et adolescent Patient âgé Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
30	Audit système	Coordination territoriale		
			Tout l'établissement Ambulatoire	

31	Patient traceur		Enfant et adolescent Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Programmé	
32	Audit système	Engagement patient		
33	Audit système	QVT & Travail en équipe		
34	Audit système	Leadership		
35	Audit système	Dynamique d'amélioration		
36	Patient traceur		Tout l'établissement Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
37	Patient traceur		Tout l'établissement Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
38	Traceur ciblé	Circuit du médicament et des produits de santé		Médicament à risque injectable ou per os
39	Patient traceur		Tout l'établissement Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
40	Traceur ciblé	Transport intra-hospitalier des patients		Transport couché ou assis
	Audit			

41	système	Maitrise des risques		
42	Patient traceur		Tout l'établissement Patient en situation de handicap Psychiatrie et santé mentale Adulte Hospitalisation complète Programmé	
43	Traceur ciblé	Circuit du médicament et des produits de santé		Médicament antibiotique injectable ou per os
44	Traceur ciblé	Prévention des infections associées aux soins		Précautions standards avec ou sans dispositif implantable
45	Traceur ciblé	Accueil non programmé		Traceur ciblé
46	Parcours traceur		Tout l'établissement Psychiatrie et santé mentale Urgences Adulte Pas de situation particulière Hospitalisation complète	

Retrouvez tous nos travaux sur
www.has-sante.fr

